



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Montebello qui aura lieu le **mardi 20 mai 2025 à 19 h**, à l'hôtel de ville de Montebello, situé au 550 de la rue Notre-Dame, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 364, chemin des Golfeurs, dont le numéro de lot est le 5361635, afin de permettre qu'un mur formant une partie d'une nouvelle enceinte protégeant l'accès à la piscine creusée existante soit pourvu de trois fenêtres situées à moins de 3 mètres de hauteur par rapport au sol, mais dont leur ouverture maximale ne permettra pas le passage d'un objet sphérique de plus de 10 centimètres ainsi que de permettre qu'une enceinte existante (clôture avec barreaux verticaux) empêche le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre plutôt que 5 centimètres, soient en dérogation du paragraphe 2 de l'article 50 du règlement de zonage numéro Z-17-01, mais en conformité avec le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r.1).**

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montebello ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025.

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025 entre 10 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour du mois mars 2025.

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier